

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
Band:	40 (2014)
Heft:	1
Artikel:	Le recrutement social des lycées des secteurs public et privé : analyse diachronique des dynamiques inter- et intra-secteur
Autor:	Merle, Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-815092

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le recrutement social des lycées des secteurs public et privé. Analyse diachronique des dynamiques inter- et intra-secteur

Pierre Merle*

1 Introduction

La ségrégation scolaire, expression polysémique, recouvre une scolarisation en partie séparée de la population des élèves selon des critères tels que le genre, l'ethnicité, le niveau de compétences des élèves et leur origine sociale (Merle 2012a). Les deux dernières situations, souvent corrélées, désignent la « ségrégation académique » (expression de l'OCDE) et la ségrégation sociale. L'effet de la ségrégation sociale des établissements sur les performances des élèves a fait l'objet de nombreuses recherches. Celles-ci s'insèrent dans le cadre des *effets établissements*, spécifiquement le *school mix* et *school academic effect*, c'est-à-dire l'effet de la mixité sociale et scolaire. Cette mixité est définie, par opposition à la ségrégation, par des différences inter-établissements réduites de recrutement social ou de compétences scolaires moyennes des élèves. La littérature sur le *school mix effect* a mis en évidence l'existence d'un effet de composition : la ségrégation sociale exerce un effet négatif, variable selon les recherches, sur les progressions des élèves d'origine défavorisée et de faible niveau scolaire (Dupriez et Vandenberghe 2004; Duru-Bellat et al. 2004; Duru-Bellat et Suchaut 2005; Grisay 2006; Piketty et Valdenaire 2006; Crahay et Monseur 2008; Demeuse et Baye 2008; Dumay et al. 2010).

Globalement, la ségrégation sociale exerce un effet négatif à la fois sur l'équité (les écarts de réussite scolaire selon l'origine sociale sont accrus dans les systèmes éducatifs ségrégatifs), et sur l'efficacité, définie par le niveau de compétences moyen des élèves. Si l'effet négatif de la ségrégation sociale sur le niveau d'équité est sensible, il est moins constant sur le niveau d'efficacité car certains systèmes éducatifs ségrégatifs sont à la fois inéquitables et efficaces (Merle 2012a). Toutefois, l'équité et l'efficacité ne sont pas des objectifs concurrents mais complémentaires si bien que l'OCDE préconise « d'adopter des politiques qui améliorent l'inclusion verticale et horizontale [c'est-à-dire qui réduisent la ségrégation] » (OCDE 2011, 490). L'importance de la ségrégation sociale sur les carrières scolaires des élèves est apportée notamment par la mesure de l'effet du recrutement social d'un établissement sur les progrès scolaires des élèves qui le fréquentent. Cet effet est parfois considérable. Ainsi, l'écart de performance entre deux élèves dont le milieu socioéconomique est

* Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), F-35043 Rennes cedex, pierremerle80@hotmail.com.

similaire et qui fréquentent un établissement dont le profil socioéconomique est moyen pour le premier et privilégié pour le second représente l'équivalent de plus d'une année d'études (PISA 2010).

La ségrégation sociale des établissements est forte dans les systèmes éducatifs organisés par filières différencierées et hiérarchisées, par exemple en Allemagne, Autriche et Hongrie. Les recherches convergent sur le fait que les structures scolaires ségrégées, au niveau social mais souvent aussi au niveau ethnique et académique, sont tendanciellement moins favorables à l'efficacité et à l'équité que les systèmes éducatifs unifiés ou intégrés (Felouzis 2009 ; PISA 2010 ; Felouzis et al. 2011 ; Felouzis et Charmillot 2012 ; Monseur et Lafontaine 2012). Toutefois, si une organisation hiérarchique des structures scolaires est un facteur de ségrégation sociale, le niveau de celle-ci est aussi déterminé par les possibilités de choix des établissements par les parents. Plusieurs recherches ont en effet montré que le libre choix de l'établissement favorise la ségrégation ethnique et sociale alors qu'une affectation des élèves régulée par une instance publique permet de limiter les phénomènes ségrégatifs (Karsten 1994 ; Lauder et Hugues 1999 ; Gibson et Asthana 2000 ; Noden 2000 ; Mons 2007 ; Crahay et Monseur 2008 ; Demeuse et Baye 2008).

Outre l'organisation des enseignements et les modalités d'affectation des élèves, la place du secteur privé constitue un dernier facteur de ségrégation sociale. Au niveau européen, les écoles privées scolarisent les élèves d'une origine sociale plus favorisée (Delvaux 2006) et, pour cette raison, constituent une source de ségrégation sociale. Une autre façon d'étudier l'effet du secteur privé sur le niveau de ségrégation sociale est d'étudier la situation des pays dans lequel ce secteur privé est important. Au niveau de l'OCDE, seuls sept pays ont des établissements privés subventionnés par l'État qui scolarisent plus de 10% des effectifs : Belgique, Pays-Bas, Chili, Danemark, Espagne, France, Nouvelle-Zélande (OCDE 2010). Dans ces sept pays, le niveau de ségrégation sociale est globalement élevé (Dupriez et Vandenberghe 2004). Les Pays-Bas, tout comme la Belgique, constituent des exemples classiques de systèmes éducatifs ségrégés. Leur école cumule un secteur privé important et un libre choix de l'établissement (OCDE 2010). Toutefois, certains pays, dans lequel le secteur privé est peu développé, ont également des niveaux de ségrégation élevés, soit que le choix des établissements publics est libre, soit que le système est organisé en filières différencierées et hiérarchisées.

L'école allemande constitue à ce titre un bon exemple. Alors même que le choix de l'établissement par les parents est en partie régulé par la proximité géographique et que le secteur privé est peu important, le système éducatif allemand se caractérise par un niveau de ségrégation élevé en raison d'une organisation scolaire en filières hiérarchisées (*Hauptschule/Realschule/Gymnasium*) même si, depuis 2007, la *Gesamtschule* – qui réunit dans le même établissement les trois filières –, connaît une croissance numérique soutenue (Merle 2012a). Dans cette école allemande, l'effet d'une organisation hiérarchique de l'enseignement est ainsi plus déterminant

que les deux autres variables (place du secteur privé et choix de l'établissement) sur le niveau de ségrégation. Cependant, les systèmes éducatifs les moins ségrégatifs cumulent généralement un tronc commun au niveau collège, un secteur privé peu développé et une affectation régulée des élèves dans les établissements. La situation de la Finlande, dont l'école est la moins ségrégative de l'OCDE, cumule ces trois caractéristiques. Elle est aussi un pays dont le système éducatif est à la fois particulièrement équitable et efficace. En ce sens, l'école finlandaise exemplifie de façon idéal-typique les principaux résultats de la recherche.

Quelles sont les caractéristiques du système éducatif français ? Dans celui-ci, la part des élèves du second degré scolarisés dans le secteur privé est de 21.2% en 2009 (MEN 2010), taux parmi les plus élevés des pays de l'Union européenne. Seuls l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique ont un secteur privé plus important. L'écrasante majorité du secteur privé français, à hauteur de 97.3% (MEN 2010), est sous contrat avec l'Etat. A l'exception d'une petite minorité d'établissements rattachés aux confessions juives et musulmanes, ces établissements privés sont rattachés à des diocèses, unités territoriales de l'administration de l'église catholique. Sous réserve du respect de certaines conditions, notamment l'enseignement des programmes nationaux, ce secteur privé reçoit une dotation de fonctionnement lui permettant de rémunérer son personnel. La scolarité des établissements privés est payante, spécificité qui peut accentuer un recrutement social favorisé. Une autre caractéristique du secteur privé français tient au fait que le chef d'établissement dépend de la hiérarchie catholique du diocèse mais dispose d'une grande liberté dans le recrutement des élèves. Il en est autrement dans les collèges et lycées publics. Depuis le début des années 1960 (Merle 2012a), l'inscription des élèves dans les établissements scolaires fait l'objet d'une régulation administrative. Les élèves doivent normalement s'inscrire dans un établissement proche de leur domicile. Depuis les années 2000, le ministère de l'Education nationale a mis en place une affectation informatisée des lycéens (Grenet et Fack 2012). La proximité territoriale d'un lycée est toujours un critère d'affectation des élèves, mais le ministère prend désormais également en compte dans la procédure d'affectation des élèves des critères scolaires et sociaux.

Par rapport aux systèmes éducatifs allemands ou finlandais, l'école française a une position paradoxale. Les recherches ont montré que le collège français, bien qu'étant composé d'un tronc commun à tous les élèves, se caractérise par un niveau de ségrégation élevé, comparable à celui des systèmes éducatifs filiarisés (Dupriez et Vandenberghe 2004 ; Felouzis 2009). Les recherches plus récentes et plus détaillées (Merle 2010 ; Merle 2011 ; Merle 2012a ; Merle 2012b ; Oberti et al. 2012) ont aussi montré que les collèges privés et publics ont un recrutement social très différencié. Le secteur privé scolarise des élèves dont l'origine sociale est sensiblement plus aisée que le secteur public. Par ailleurs, ces recrutements sociaux différents tendent à se différencier encore davantage sur les années 2007–2010. Cette dynamique ségrégative s'explique notamment par la politique d'assouplissement de la carte scolaire mise

en place à partir de 2007. Cette politique se donnait un double objectif: accroître la mixité sociale des établissements et donner plus de liberté de choix aux familles (Merle 2012a). Historiquement, si cette politique d'assouplissement a donné plus de liberté de choix aux parents, elle a toujours favorisé un recul de la mixité sociale (Ballion et Théry 1985 ; Ballion et Oeuvrard 1987 ; MEN 1993 ; Chausseron 2001 ; Merle 2011). Les parents d'origine aisée utilisent le choix de l'établissement pour délaisser l'établissement proche de leur domicile et scolariser leurs enfants dans des établissements au recrutement social plus favorisé.

Autant le recrutement social des collèges français a fait l'objet de recherches récentes et est désormais mieux connu, autant les caractéristiques sociales des lycées, qui scolarisent plus de 2 millions d'élèves en 2009, sont appréhendées de façon peu détaillée. Le recrutement social des lycées est en effet présenté par le ministère de l'Education nationale selon les filières générales et technologiques d'une part, professionnelles d'autre part (MEN 2010), mais sans distinguer ni les différences de recrutement social entre les secteurs public et privé, ni les différences de recrutement social inter-établissement propre à chaque secteur alors que, dans la littérature précédemment présentée, le niveau de ségrégation sociale est un des éléments structurels explicatifs du niveau de compétences des élèves et du niveau d'équité. La recherche a pour objet d'étudier les spécificités du recrutement social des lycées des secteurs public et privé et de savoir si les transformations de ce recrutement, de 2006 à 2010, tendent vers plus de mixité ou plus de ségrégation sociale. *In fine*, il est mené une analyse de la procédure d'affectation automatisée des lycéens qui participe à l'explication des variations des recrutements sociaux des lycées.

2 Structure et dynamique de la ségrégation sociale des lycées publics et privés

2.1 Les lycées publics et privés : nomenclatures et données statistiques sollicitées

Au niveau lycée, l'enseignement est scindé en trois grandes filières : générale, technologique et professionnelle. Il existe plusieurs types de lycées. Les *lycées polyvalents* scolarisent ensemble les lycéens des filières générales, technologiques ou professionnelles. Mais ces lycéens peuvent aussi être scolarisés séparément, soit dans les lycées destinés aux seules filières générales et technologiques, soit dans les lycées professionnels. Les premiers scolarisent ordinairement les lycéens des filières générales et technologiques mais ne scolarise parfois que des lycéens de la filière générale (le terme de *lycée général* est parfois utilisé), tout comme les *lycées professionnels* ne scolarisent que les élèves de cette filière. S'il existe une grande variété de lycées, présents aussi bien dans les secteurs privé que public, le secteur privé scolarise 21.8% des lycéens des filières professionnelles et 21.6% des filières générales et technologiques (MEN 2010, 94). Ces proportions sont extrêmement proches. Les secteurs public et privé sont ainsi comparables en termes de filières. Cette situation ne doit rien au hasard : l'offre

scolaire des deux secteurs d'enseignement est définie dans le cadre d'une régulation administrative qui régit les créations et suppressions de filières en tenant compte de la place scolaire respective des deux secteurs. Pour ces raisons, il n'existe pas de raison d'exclure tel ou tel type d'établissement pour comparer les secteurs public et privé. Cette similitude morphologique des secteurs privé et public est essentielle pour permettre leur comparaison globale car les trois filières des lycées (générale, technologique et professionnelle) sont clairement hiérarchisées. La filière générale, la plus recherchée, elle-même scindée en trois séries hiérarchisées (scientifique, économique et sociale, littéraire), scolarise les meilleurs élèves et permet préférentiellement d'accéder à l'enseignement supérieur avec des chances de succès. Les deux autres filières (technologiques et professionnelles) scolarisent des élèves d'un niveau général moindre et autorisent, au mieux, une scolarité post-bac courte de deux années. La part des élèves d'origine aisée est nettement décroissante de la série scientifique, la plus recherchée des filières générales, aux filières professionnelles (Merle 2009).

L'étude du recrutement social des lycées est réalisée à partir des données disponibles dans la base statistique des Indicateurs de Pilotage des Etablissements Secondaires (IPES). Dans celle-ci, les informations ne sont pas disponibles à un niveau individuel (le niveau scolaire des élèves n'est pas présent) mais collectif, au niveau de l'établissement, parfois au niveau de la classe (seconde, première ou terminale). Une telle structure de la base des données réduit les possibilités d'analyse statistique à des approches globales. Dans la base IPES, les élèves sont regroupés dans quatre catégories sociales : *Favorisée A*, *Favorisée B*, *Moyenne*, *Défavorisée* (voir le détail dans MEN 2006, 102). Cette nomenclature est contraire au découpage ternaire usuel de la population active en catégories supérieure, moyenne et populaire. Dans la statistique des IPES, la définition de la catégorie moyenne est de surcroît discutable. Elle inclut, outre les artisans, commerçants et agriculteurs, les employés et personnels de service plus proches de la catégorie populaire que de la catégorie moyenne (Chenu 2005). Bien qu'elle constitue une approche restrictive des catégories défavorisées, le recrutement populaire des établissements publics et privés a cependant été mesuré par la proportion de lycéens de la seule catégorie défavorisée des IPES. Une extension de cette origine populaire à la catégorie moyenne des IPES aurait abouti à y inclure des catégories sociales, telles que les artisans, commerçants et agriculteurs, plus proches des catégories moyennes que populaires. Quant aux employés et personnels de service, placés dans les IPES dans la catégorie moyenne, il s'agit d'une population massivement féminine, si bien que, à l'exception des familles monoparentales, le statut de chef de ménage recensé dans la statistique des IPES ne leur est pas attribué. Pour cette raison, la présence des employés et personnels de service dans la catégorie moyenne et leur absence dans la catégorie défavorisée ne constituent pas un biais statistique significatif, si bien que la nomenclature des IPES permet des analyses du système éducatif français cohérentes et convergentes avec les analyses fondées sur des bases statistiques plus générales (Merle 2013). Dans

la présente recherche, la catégorie sociale *favorisée A* retenue correspond, outre les chefs d'entreprise, à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures de la nomenclature de l'INSEE.

Dans la base IPES, les données sont présentées par académie, l'unité centrale de gestion du système éducatif français. La recherche porte sur les lycées publics et privés de trois académies : Nantes, Lyon et Paris. L'intérêt d'une étude portant sur plusieurs académies tient aux différences entre celles-ci. L'académie de Nantes se caractérise par une scolarisation supérieure à 40% de lycéens scolarisés dans le secteur privé. Cette forte implantation du secteur privé modifie potentiellement son recrutement social. L'académie de Lyon scolarise dans le secteur privé une proportion de lycéens voisine de la moyenne nationale. Enfin, l'académie de Paris, réduite à la capitale, concentre la proportion la plus élevée de cadres dont les comportements stratégiques en matière de placement scolaire sont connus (Gilotte et Girard 2005 ; Oberti 2007 ; Van Zanten 2009). En 2010, l'académie de Nantes scolarise 105 mille élèves inscrits dans 140 lycées ; celle de Lyon, 87 mille élèves dans 118 lycées et celle de Paris, 89 mille élèves dans 145 lycées. La recherche porte ainsi sur 403 lycées qui scolarisent plus de 280 mille élèves, soit presque 15% des lycéens.

L'étude porte sur la période 2006–2010. Le choix de l'année 2006 tient à la non-possibilité d'obtenir des données plus anciennes sur la base IPES. La brièveté relative de la période présente l'avantage de réduire l'effet possible d'une augmentation de la ségrégation urbaine, c'est-à-dire de la différenciation sociale de l'habitat, sur une croissance éventuelle de la ségrégation scolaire car, sur une période aussi courte, les effets de la première ségrégation sur la seconde sont limités, voire nuls. Un second intérêt d'une période d'étude relativement brève est qu'elle permet d'étudier les effets éventuels de la politique d'assouplissement de la carte scolaire mise en place en 2007 sur le niveau de ségrégation des établissements scolaires. Une première analyse porte sur le recrutement social des lycées publics et privés des académies de Nantes, Paris et Lyon pour l'année 2010–2011.

2.2 La spécialisation sociale des secteurs public et privé

La spécialisation sociale des secteurs public et privé peut être saisie par la comparaison des proportions de lycéens d'origines défavorisée, moyenne et favorisée scolarisés dans chaque secteur. Seules les catégories moyennes sont représentées de façon équivalente dans les deux secteurs d'enseignement. *A contrario*, les catégories aisées et défavorisées sont très inégalement réparties. Quelle que soit l'académie considérée, les lycéens d'origine défavorisée sont nettement surreprésentés dans le secteur public et, inversement, les lycéens d'origine favorisée sont surreprésentés dans le secteur privé. A titre d'exemple, dans l'académie de Lyon, dans le secteur privé, la proportion de lycéens d'origine aisée est 3.5 fois supérieure à celle des élèves d'origine populaire alors que dans le secteur public, la proportion de lycéens d'origine aisée (32.3%) n'est que de 1.2 supérieure à celle des lycéens d'origine populaire (28%) (tableau 1).

Dans l'académie de Paris, les écarts sont encore plus considérables entre les deux secteurs. Ces données permettent de montrer la spécialisation sociale de chaque secteur d'enseignement. Cette spécialisation sociale est-elle stable ? Diminue-t-elle ou s'accroît-elle ?

Tableau 1 Part et rapport des lycéens d'origine favorisée et défavorisée scolarisés dans les lycées publics et privés (Académies de Lyon, Nantes et Paris) en 2010, en %

	Académie de Lyon			Académie de Nantes			Académie de Paris		
	Public (1)	Privé (2)	Rapport (2)/(1)	Public (1)	Privé (2)	Rapport (2)/(1)	Public (1)	Privé (2)	Rapport (2)/(1)
Origine défavorisée (a)	28.0	13.6	0.5	30.2	24.2	0.8	19.0	5.9	0.3
Origine moyenne	39.7	39.3	1.0	42.4	45.6	1.1	34.9	32.4	0.9
Origine favorisée (b)	32.3	47.1	1.5	27.4	30.2	1.1	46.1	61.7	1.3
Rapport (b)/(a)	1.2	3.5	—	0.9	1.2	—	2.4	10.5	—
Part de chaque secteur	74.7	25.3	0.3	56.9	43.1	0.8	70.0	30.0	0.4

Lecture : En 2010, 28% des lycéens scolarisés dans le secteur public de l'académie de Lyon sont d'origine défavorisée. Dans l'académie de Nantes, 43.1% des lycéens sont inscrits dans le secteur privé.

Source : Indicateurs de Pilotage des Etablissements secondaires (exploitations secondaires).

2.3 La dynamique des transformations du recrutement social des lycées publics et privés

De 2006 à 2010, le recrutement social des lycées publics et privés connaît, quelle que soit l'académie étudiée, des transformations globalement convergentes bien que la démographie scolaire des académies étudiées soit différente. Dans l'académie de Lyon, le nombre total d'élèves d'origine défavorisée est en baisse (-5%). Cette baisse modifie de façon socialement différenciée chaque secteur. Le secteur public connaît une réduction du nombre d'élèves d'origine populaire (-3.8%) mais cette baisse est beaucoup plus soutenue dans le secteur privé (-10.8%). L'évolution de la part des lycéens d'origine aisée est également nettement différenciée. Le nombre de lycéens d'origine aisée augmente modérément dans le secteur public (3.1%) alors que cette hausse est soutenue dans le secteur privé (17.7%) (tableau 2).

Des dynamiques similaires de spécialisation sociale de chaque secteur sont également présentes dans l'académie de Paris. Dans l'académie de Nantes, le contexte socio-économique est différent en raison, de 2006 à 2010, d'une augmentation du nombre de lycéens d'origine populaire. Toutefois, la dynamique de spécialisation sociale des secteurs public et privé de l'académie nantaise est encore plus forte que

celle constatée dans les académies de Lyon et Paris. Ni l'article L.442-1 du Code de l'éducation qui spécifie que les écoles privées sous contrat sont accessibles à « tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances », ni la forte représentation du secteur privé dans l'académie de Nantes n'exercent d'effet modérateur sur la spécialisation sociale du secteur privé.

Tableau 2 Evolution de l'origine sociale des lycéens scolarisés dans les académies de Lyon, Nantes et Paris dans les secteurs public et privé (2007–2010), en %

Origine sociale des élèves	Académie de Lyon			Académie de Nantes			Académie de Paris		
	Public et privé	Public	Privé	Public et privé	Public	Privé	Public et privé	Public	Privé
Origine favorisée	7.7	3.1	17.7	7.1	4.2	11.1	6.9	3.3	12.9
Origine moyenne	-7.4	-8.1	-5.4	-2.5	-2.1	-2.2	0.1	-3.7	10.4
Origine défavorisée	-5.0	-3.8	-10.8	7.7	19.6	-8.4	-1.0	-0.6	-4.4
Total des élèves	-1.8	-3.7	3.8	2.8	5.6	-0.9	1.9	-1.2	9.2

Lecture : Dans l'académie de Lyon, le nombre de lycéens d'origine favorisée scolarisés dans le secteur privé a augmenté de 17.7% de 2007 à 2010.

Source : Indicateurs de Pilotage des Etablissements secondaires (exploitations secondaires).

Sur la période 2006–2010, quelle que soit l'académie considérée, la spécialisation sociale des secteurs public et privé s'est accentuée. A l'exception de l'académie de Nantes, l'embourgeoisement du secteur privé est aussi concomitant à sa croissance numérique. Cette croissance numérique du privé est conforme aux évolutions nationales. Sur l'ensemble des académies (France métropolitaine et départements d'outre-mer), la part des lycéens scolarisés a baissé plus sensiblement dans le secteur public que dans le privé si bien que, de 2005 à 2010, la part de ce dernier est passée de 26.2% à 27.7% des lycéens scolarisés (MEN 2011, 96). De 2006 à 2010, le secteur privé connaît ainsi une double transformation : il s'embourgeoise et ses effectifs augmentent. Le secteur public connaît des transformations strictement contraires. Cette double transformation indique une dualisation des enseignements public et privé.

3 Analyse de la ségrégation sociale par secteur et au niveau établissement

3.1 La ségrégation inter- et intra-secteurs

De 2006 à 2010, les secteurs public et privé se sont socialement différenciés. Cette ségrégation sociale inter-secteur croissante se double-t-elle d'une ségrégation intra-secteur, c'est-à-dire d'une différenciation sociale interne des secteurs public et privé ? Pour le savoir, il faut recourir, non aux proportions moyennes des lycéens d'origine aisée, moyenne et populaire qui ont permis de caractériser les secteurs privé et public, mais à des indicateurs susceptibles de mesurer les écarts entre les établissements d'un même secteur. L'analyse de la variance et l'indice de dissimilarité sont des indicateurs pertinents pour mesurer ces dynamiques internes. L'analyse de la variance consiste, pour les années 2006 et 2010, à calculer la variance du pourcentage des élèves d'origine défavorisée pour l'ensemble des lycées de chaque académie, ainsi que les variances intra-secteur, propres aux établissements publics d'une part, privés d'autre part. La variance inter-secteur permet, quant à elle, de mesurer le niveau de différenciation sociale des secteurs public et privé.

De 2006 à 2010, les trois académies étudiées se caractérisent, de façon identique, par une augmentation de la variance globale du pourcentage des lycéens d'origine défavorisée, (tableau 3). Un tel résultat signifie que les recrutements sociaux des établissements, publics et privés confondus, se sont socialement différenciés. Certains établissements, les plus populaires, scolarisent davantage de lycéens d'origine défavorisée ; d'autres, au recrutement aisé, en scolarisent une proportion plus faible. Le calcul des variances intra-secteur, propres aux secteurs public et privé, montre que, dans les trois académies, ce mouvement global de différenciation sociale du recrutement des établissements résulte pour partie d'une ségrégation sociale interne croissante de chaque secteur bien que de façon variée selon le secteur et l'académie (tableau 3).

A cette ségrégation interne croissante de chaque secteur s'ajoute une augmentation sensible de la ségrégation inter-secteur, indicateur d'une différenciation croissante des secteurs public et privé. Cette variance inter-secteur a augmenté particulièrement dans l'académie de Nantes (699%). Une telle croissance de la variance inter-secteur signifie que, dans cette académie, les secteurs public et privé étaient relativement proches en 2006 et se sont nettement différenciés de 2006 à 2010. Cette variance inter-secteur de l'académie de Nantes (14.4 en 2010) demeure toutefois limitée au regard de la différenciation sociale des secteurs public et privé dans les académies de Lyon et Paris dont les variances inter-secteur sont beaucoup plus élevées (45.2 et 52.1 en 2010) (tableau 3).

L'indice de dissimilarité (ID) est une autre façon de mesurer le niveau de ségrégation des établissements. Utilisé initialement dans les études de ségrégation urbaine, cet indice permet de connaître la proportion d'individus « discriminés » – plus précisément ayant une caractéristique sociale spécifique telle que le sexe, l'origine

Tableau 3

Analyse de la variance du pourcentage des lycéens d'origine défavorisée scolarisés dans les établissements publics et privés des académies de Nantes, Lyon et Paris (2006–2010)

	Académie de Nantes			Académie de Lyon			Académie de Paris		
	2006	2010	CM	2006	2010	CM	2006	2010	CM
Variance globale	132.9	169.2	1.27	175.2	194.1	1.11	141.4	156.0	1.10
Var. intra-public	51.7	66.8	1.29	101.6	105.0	1.03	85.3	86.7	1.02
Var. intra-privé	79.4	88.0	1.11	40.9	43.2	1.06	10.7	17.1	1.60
Var. inter-secteur	1.8	14.4	7.99	32.7	45.2	1.38	45.5	52.1	1.14

Lecture : Dans l'académie de Nantes, la variance globale du pourcentage des lycéens d'origine défavorisée passe de 132.9 à 169.2. Le coefficient multiplicateur (CM) est de 1.27 ; soit une croissance de 27%.

Source : Indicateurs de Pilotage des Etablissements secondaires (exploitations secondaires).

sociale, l'âge... – qui devraient théoriquement changer de quartier ou, dans le cas présent, de lycée afin de parvenir à une répartition spatiale non discriminatoire de la population selon le critère considéré. Cet indice est défini de la façon suivante :

$$ID = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n \left| \frac{x_i}{X} - \frac{y_i}{Y} \right|$$

x_i : population des élèves défavorisés scolarisés dans le lycée i

y_i : population des élèves non défavorisés scolarisés dans le lycée i

X, Y : nombre d'élèves défavorisés (X) et non défavorisés (Y) dans les lycées étudiés

n : nombre de lycées étudiés

Dans les trois académies considérées, de 2006 à 2010, l'indice de ségrégation sociale augmente (tableau 4). L'indice de ségrégation sociale atteint sa valeur maximum pour les lycées parisiens. La forte concentration du nombre d'établissements, la proportion élevée de cadres (Merle 2010) dont les comportements stratégiques de placement scolaire sont connus (Van Zanten 2009), ainsi que la densité des moyens de transports favorisent les phénomènes de ségrégation scolaire (Gilotte et Girard 2005 ; Obin et Peyroux 2007). Pour ces raisons, en 2010, la ségrégation sociale s'élève à 41.2% dans les lycées parisiens (tableau 4). Ce niveau de ségrégation sociale des lycées est du même ordre, voire moins élevé, que celui constaté au niveau des collèges (Merle 2012a). Ce résultat est tout à fait remarquable car les lycées sont organisés en filières, clairement hiérarchisées socialement, alors que le collège français est formellement, depuis 1975, un collège sans filière. En fait, il connaît de fortes différenciations liées aux options si bien que le collège français – d'autres recherches aboutissent au même résultat (Felouzis 2009) –, n'a plus d'unique que le nom.

Tableau 4 Evolution de l'indice de ségrégation sociale dans les secteurs public et privé dans les lycées des académies de Lyon, Nantes et Paris de 2006 à 2010

Indice de Ségrégation (IS)	Académie de Nantes		Académie de Lyon		Académie de Paris	
	2006 (%)	Variation en 2010 (points)	2006 (%)	Variation en 2010 (points)	2006 (%)	Variation en 2010 (points)
IS du secteur public	22.3	1.5	22.3	1.3	34.8	1.2
IS du secteur privé	24.4	1.5	28.7	3.9	31.3	9.0
IS total	23.2	2.2	28.7	2.3	38.9	2.3

Lecture : Dans l'académie de Lyon, l'indice de ségrégation (IS) sociale du secteur public est de 22.3 en 2006, il augmente de 1.5 point de 2006 à 2010.

Source : Indicateurs de Pilotage des Etablissements secondaires (exploitations secondaires).

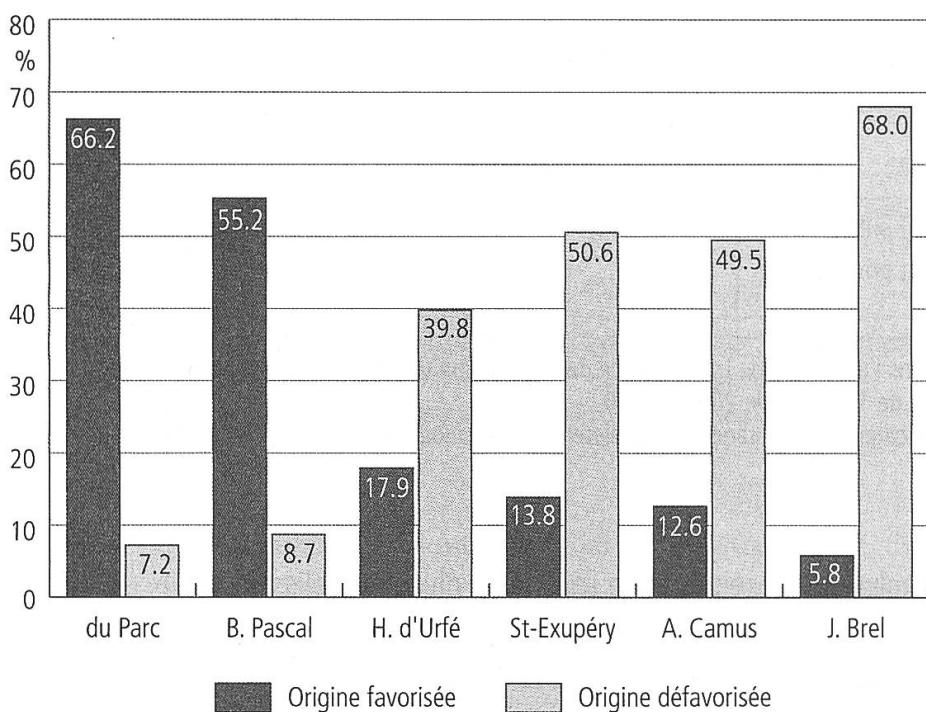
3.2 L'analyse de la ségrégation sociale au niveau établissement

L'indice de ségrégation est calculé à partir de la somme, pour chaque établissement i , de la valeur absolue de $x_i/X - y_i/Y$ (cf. la définition précédente de l'indice). Si l'établissement a un recrutement très populaire ou très aisné, sa contribution à la ségrégation sociale sera forte. Dans le cas inverse, sa contribution à la ségrégation sera voisine de zéro. L'analyse de la ségrégation au niveau établissement a pour objet d'identifier les lycées qui contribuent le plus à la ségrégation sociale dans les secteurs public et privé. Pour chaque secteur, il a été retenu six lycées dont les contributions à la ségrégation sociale sont les plus élevées. Dans le secteur public, ces établissements présentent des recrutements sociaux très différenciés. Pour l'académie de Lyon, quatre d'entre eux se caractérisent par une forte surreprésentation des lycéens d'origine populaire. Il en est ainsi, par exemple, du lycée Saint Exupéry et encore plus du lycée Jacques Brel (figure 1). Les deux autres lycées publics qui contribuent fortement à la ségrégation sociale sont les lycées Blaise Pascal et du Parc. Ces deux établissements, qui apportent une contribution particulièrement élevée à la ségrégation sociale, constituent des exemples de *ghettoïsation par le haut* alors que les lycées Saint Exupéry, Jacques Brel, Albert Camus ou Honoré d'Urfé constituent des exemples de *ghettoïsation par le bas*. Ce qui caractérise le secteur public tient à l'existence de ces deux types d'établissement aux profils sociaux radicalement opposés.

Contrairement aux lycées publics, les lycées privés de l'académie de Lyon qui contribuent le plus à la ségrégation sociale présentent tous le même profil social marqué par une sous-représentation des lycéens d'origine populaire. Les lycées privés Sainte Marie et Lazaristes constituent de bons exemples de *ghettoïsation par le haut* (figure 2). La situation des lycées privés et publics de l'académie de Lyon ne diffèrent

Figure 1

Recrutement social des lycées publics qui contribuent le plus à la ségrégation sociale dans l'académie de Lyon (2010)



Lecture : Le lycée du Parc scolarise 7.2% d'élèves d'origine défavorisée.

Source : Indicateurs de Pilotage des Etablissements secondaires (exploitations secondaires).

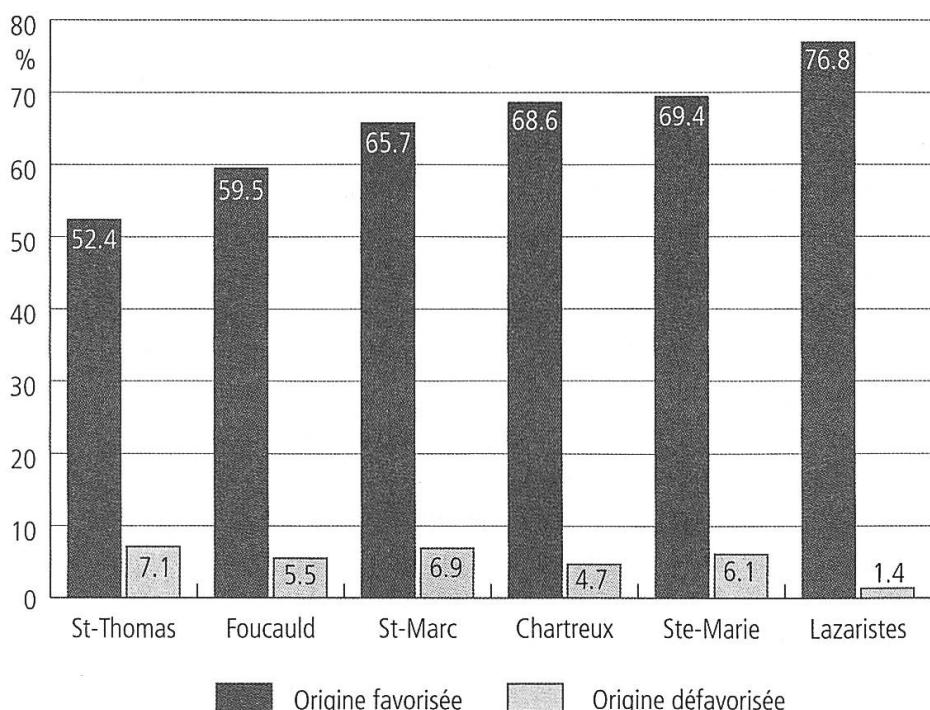
en rien des lycées des autres académies étudiées. Dans ces dernières, les lycées privés qui contribuent le plus à la ségrégation ont un recrutement social massivement aisé et, dans le secteur public, coexistent les deux profils d'établissement identifiés pour l'académie de Lyon.

3.3 Ségrégation scolaire et ségrégation urbaine

Pour quelle raison la ségrégation sociale inter-établissements est-elle aussi élevée et comment expliquer une telle croissance de la ségrégation ? De façon structurelle, la ségrégation scolaire est en lien avec la ségrégation urbaine, c'est-à-dire la différenciation sociale de l'habitat. Les établissements au recrutement aisé, notamment les établissements privés, sont massivement situés dans les arrondissements et quartiers les plus bourgeois des capitales régionales (Merle 2012a) alors que les lycées populaires sont situés dans les banlieues peu réputées. Au-delà de ce constat général, plusieurs auteurs ont montré que les ségrégations urbaines et scolaires étaient en partie dissociées (Oberti 2007 ; Merle 2010) et, de surcroît, que la comparaison des ségrégations urbaine et scolaire soulève des problèmes de méthode (Oberti et al. 2012), spécifique-

Figure 2

Recrutement social des lycées privés qui contribuent le plus à la ségrégation sociale dans l'académie de Lyon (2010)



Lecture : Le lycée St-Thomas scolarise 7.1% de lycéens d'origine défavorisée.

Source : Indicateurs de Pilotage des Etablissements secondaires (exploitations secondaires).

ment la définition des territoires pertinents susceptibles d'être comparés. Le niveau de la ségrégation urbaine n'est en effet pas le même si l'échelle territoriale retenue est le quartier, la commune, le département ou la région (Bouzouina et Mignot 2008). Il en est de même pour la mesure de la ségrégation scolaire. Lorsque des territoires identiques sont retenus, par exemple la commune, la comparaison des mesures de la ségrégation urbaine et scolaire demeure discutable. Si des établissements ont une forte attractivité, leur recrutement social peut s'étendre au-delà de la commune (Merle 2012b). Dans cette situation, le recrutement social d'un établissement réputé peut ainsi devenir de plus en plus ségrégatif, par exemple plus bourgeois, alors même que la ségrégation urbaine de la commune de cet établissement est stable. Une telle ghettoïsation par le haut peut provenir de la prolétarisation des communes voisines qui entraîne des phénomènes de fuite vers un établissement extérieur réputé. Cet exemple montre la difficulté à comparer les dynamiques des ségrégations urbaine et scolaire dont les interactions existent de façon structurelle mais sont cependant difficiles à évaluer précisément.

Les difficultés de mesures précitées ne suppriment pas toute possibilité d'analyse de la croissance de la ségrégation sociale des lycées. Ainsi, les indices de ségrégation scolaire précédemment calculés (tableau 4) montrent que, pour les académies de Lyon et Paris, la ségrégation scolaire augmente beaucoup plus rapidement dans le secteur privé que public. Dans l'académie de Paris, la croissance de la ségrégation scolaire est modérée dans le public (0.3 point annuel) mais forte dans le privé (2.25 point annuel). Ces dynamiques ségrégatives différenciées ne peuvent pas s'expliquer par une augmentation de la ségrégation urbaine pour deux raisons. D'une part, ce sont les arrondissements les plus populaires (18e, 19e, 20e arrondissements parisiens), dans lesquels les lycées publics sont nettement majoritaires, qui s'embourgeoisent le plus (Merle 2010), si bien que la ségrégation devrait augmenter davantage dans le secteur public que le privé; d'autre part, une croissance moyenne de l'indice de ségrégation scolaire de 2.25 points par an pour les lycées privés parisiens ne peut s'expliquer par la seule croissance de la ségrégation urbaine tant la croissance annuelle de celle-ci, dans les situations où elle est positive, est nettement moindre, au maximum de l'ordre de 0.25 point annuel (Prêteceille 2006). Pour cette raison, sur la période étudiée, la croissance soutenue de la ségrégation sociale des lycées ne peut s'expliquer, pour les lycées privés, que marginalement par une croissance de la ségrégation urbaine.

L'analyse de la dynamique du recrutement social des collèges parisiens (Merle 2010) confirme cette déconnexion entre ségrégations scolaire et urbaine. Cette recherche montre, bien qu'elle soit mesurée seulement au niveau inter-arrondissement, une stabilité globale de la ségrégation urbaine parisienne, voire des mouvements de déségrégation urbaine et, dans le même temps, une croissance de la ségrégation sociale des collèges. Ce même phénomène de *sur-ségrégation* des collégiens parisiens par rapport à la ségrégation urbaine a également été montré au niveau des collèges de la banlieue parisienne (Oberti et al. 2012). Compte tenu de l'augmentation sensible de la ségrégation scolaire dans les lycées privés lyonnais, ce phénomène de sur-ségrégation semble également à l'œuvre. Par contre, en l'absence de données complémentaires, une telle conclusion n'est pas possible pour l'académie de Nantes en raison d'une croissance modérée de la ségrégation scolaire (0.375 point par an) à la fois pour les secteurs public et privé. Si, pour l'académie de Paris et probablement dans celle de Lyon, la croissance de la ségrégation scolaire est en partie indépendante de la ségrégation urbaine, il est nécessaire de chercher une nouvelle explication à la croissance de la ségrégation scolaire des lycées.

4 Ségrégation scolaire et modalité d'affectation des élèves

4.1 Une nouvelle procédure d'affectation des lycéens

Lorsqu'elle est indépendante de la ségrégation urbaine, la croissance de la ségrégation scolaire est susceptible d'être expliquée par la mise en place de nouvelles modalités d'affectation des lycéens dans les établissements. Au niveau des lycées, la procédure PAM (pré-affectation automatique multicritères), mise progressivement en place dans les années 2000, a été généralisée à la rentrée scolaire 2008 dans le cadre de la procédure affelnet (affectation des élèves par le *net*) (Grenet et Fack 2012). Chaque famille émet plusieurs choix de lycées, classés par ordre décroissant de priorité. Cette procédure vise à accroître la mixité sociale des établissements en raison du traitement informatisé des demandes d'affectation des familles selon des critères sociaux (les demandes des boursiers sont avantagées). Cependant, les résultats scolaires des élèves, en l'occurrence les notes de contrôle continu en classe de 3^e, sont aussi pris en compte. Le chef d'établissement peut aussi appuyer plus ou moins les demandes des familles. Les pondérations, calculées en nombre de points, accordées à chaque critère, ainsi que leur nombre, dépendent de la politique de chaque académie et spécifiquement, au niveau départemental, de l'inspecteur d'académie qui paramètre la procédure d'affectation. Les pondérations de chaque critère ne sont pas toujours accessibles, ni suffisamment explicitées, notamment les modalités de prise en compte des notes des élèves en classe de 3^e, pondérées par les notes moyennes de leur établissement aux épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB). Pour toutes ces raisons, liées à la complexité et à la faible transparence de la procédure affelnet, il est difficile d'établir une relation causale entre la politique d'affectation des élèves, variable selon les académies, et la croissance de la ségrégation scolaire.

Toutefois, pour l'académie de Paris, les critères affelnet de sélection des demandes d'affectation des lycéens sont connus. En 2008, le statut de boursier permet d'obtenir 300 points ; l'obtention de bons résultats scolaires, 700 points ; un rapprochement de fratrie 50 points ; le choix d'un établissement dans le district de son domicile 400 points¹. Cette présentation du mécanisme affelnet simplifie la procédure effective d'affectation des lycéens car les « formations à recrutement particulier », par exemple l'admission en seconde dans les sections européennes, font l'objet d'un dossier spécifique, d'une procédure spéciale dite « pré-PAM ». Ce dossier spécifique, qui s'ajoute au dossier déposé par tous les élèves, réduit la transparence de la procédure affelnet puisque les parcours les plus recherchés ne sont pas traités selon la procédure commune. Une difficulté supplémentaire de l'analyse des effets de la procédure affelnet tient à ce que les pondérations associées aux critères d'affectation font l'objet de modifications. Ainsi, à partir de 2009, dans l'académie de Paris,

1 L'académie de Paris est divisée en quatre districts : district nord (VII^e, IX^e, XVII^e, XVIII^e), district est (I^e, II^e, III^e, IV^e, X^e, XI^e, XIX^e, XX^e), district ouest (VII^e, X^e, XVI^e), district sud (V^e, VI^e, XIII^e, XIV^e).

la pondération accordée aux résultats scolaires est passée de 700 à 600 points, le critère « choix de l'établissement dans son district » est passé de 400 à 600 points, et le fait de faire un premier choix non satisfait ou de venir précédemment d'un collège privé n'est plus pénalisé, cette pénalisation ayant été considérée comme une discrimination religieuse par la Halde suite à des plaintes déposées par les parents scolarisant leurs enfants dans les collèges privés.

Pour étudier les effets éventuels de la procédure affelnet sur les affectations des élèves dans les lycées parisiens, le niveau de ségrégation scolaire a été calculé pour chaque année de 2006 à 2011 pour les secteurs public et privé. Avant la mise en œuvre de la procédure affelnet, la ségrégation de chaque secteur est stable. A la rentrée 2008, à partir de la mise en œuvre de la procédure affelnet, les secteurs public et privé connaissent une évolution divergente. Dans le secteur public, la ségrégation scolaire baisse de presque un point (de 35 à 34.1) alors que, dans le secteur privé, cette ségrégation augmente sensiblement (2.6 points) (figure 3). L'objectif d'une augmentation de la mixité sociale est donc atteint mais seulement pour les lycées publics. A la rentrée 2009, les modifications de la procédure affelnet, en donnant un avantage aux choix d'établissements dans le même district, en réintégrant les demandes des familles ayant scolarisé leurs enfants dans un collège privé et, surtout, en supprimant les pénalités de points liés aux premiers choix non satisfait, ont favorisé les choix ambitieux des familles d'origine aisée et moyenne et accentué la ségrégation sociale. Dans le secteur privé, celle-ci augmente de 3.2 points en une seule année, à la rentrée 2009 (figure 3). Les effets de la procédure affelnet ne peuvent toutefois être saisis de façon satisfaisante sans prendre en compte l'effet de cette procédure sur le choix des établissements privés.

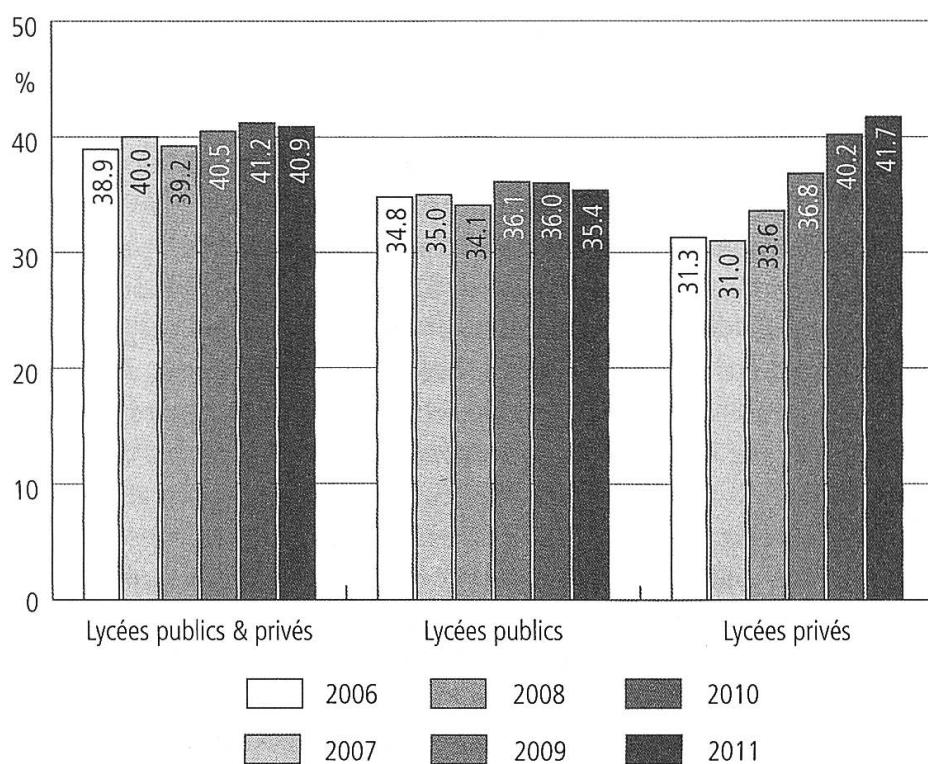
4.2 La nécessité d'une analyse systémique

La ségrégation sociale croissante du secteur privé ne peut s'expliquer que par une analyse spécifique des stratégies des parents aisés. Un des effets majeurs de la procédure affelnet est l'impossibilité pour les parents de connaître l'affectation de leurs enfants avant le mois de juin sur les six vœux présentés même lorsqu'il s'agit, pour partie, de lycées inclus dans le district de leur domicile pour lesquels l'affectation n'est pas toujours assurée. L'affectation tardive en lycée, parfois sur les 5e et 6e vœux, parfois même hors vœux, même pour des élèves ayant de bons résultats scolaires dans leur collège (ces bons résultats devenant éventuellement « moyens » suite à la pondération de leurs notes par les résultats écrits de leur établissement au DNB si l'établissement a globalement des performances moyennes), a favorisé la contestation des parents comme le montrent la création de blogs de parents opposés à la procédure affelnet tels que « parentsencolère² », et mobilisés pour « une vigilance citoyenne apolitique sur affelnet ». Ces spécificités de l'affectation automatisée ont favorisé la fuite des parents

2 Il est possible de consulter <http://contre-affelnet.over-blog.com/> et http://helene-perroud.com/parentsencolere_blog/.

des catégories les plus aisées vers les lycées privés et a débouché sur une croissance particulièrement soutenue de la ségrégation sociale des établissements privés parisiens de 10.4 points de 2007 à 2011 (figure 3). C'est clairement ce phénomène de fuite qui a été mesuré dans la première partie de l'article : le nombre d'élèves d'origine aisée a augmenté spécifiquement dans les établissements privés dont les effectifs ont globalement augmenté au détriment des lycées publics.

Figure 3 Evolution de l'indice de ségrégation sociale dans les secteurs public et privé des lycées parisiens (2006 à 2011), en %



Lecture : En 2006, l'indice de ségrégation des lycées parisiens publics et privés est de 38.9%.

Source : Indicateurs de Pilotage des Etablissements secondaires (exploitations secondaires).

Ce sont des mécanismes similaires qui ont très probablement été à l'œuvre dans les académies de Lyon et Nantes même si les données d'enquête manquent. La croissance de la ségrégation sociale dans les lycées publics et privés de ces deux académies indique, d'une part, que les pondérations des critères d'affectation n'ont pas privilégié suffisamment les demandes des boursiers et que, d'autre part, l'effet d'incertitude produit par la procédure affelnet a stimulé, comme dans l'académie de Paris, les stratégies de fuite vers les lycées privés des parents d'origine aisée selon une logique

de réduction de l'incertitude. L'existence de deux secteurs d'enseignement dont les mécanismes d'affectation des élèves sont gérés différemment produit un effet pervers : plus la procédure affelnet a pour objet de favoriser la mixité sociale dans les lycées publics, plus elle stimule la fuite des parents d'origine aisée vers les lycées privés, plus le niveau global de ségrégation augmente en raison de la spécialisation sociale des deux secteurs. Toutefois, dans l'académie de Paris, pour l'année 2011, la ségrégation sociale nettement croissante du secteur privé (1,5 point de 2010 à 2011) est plus que compensée par la baisse de la ségrégation dans les lycées publics si bien que la ségrégation sociale globale baisse légèrement. Ce résultat montre la nécessité d'une analyse de la procédure affelnet pour chacun des secteurs d'enseignement, public et privé, avant de conclure à une contribution globale positive d'affelnet sur la baisse de la ségrégation sociale des établissements (Grenet et Fack 2012).

4.3 Evaluation de la procédure affelnet et politique éducative

Cette évaluation de la politique d'affelnet présente un intérêt en termes de politique éducative. Il faut partir du résultat précédent. D'une part, cette nouvelle procédure d'affectation automatisée des lycéens mise en œuvre à partir de 2008 n'a pas permis d'améliorer la mixité sociale de l'ensemble des établissements. D'autre part, pour autant qu'elle parvienne à limiter la croissance de la ségrégation sociale dans les établissements publics – dans les académies de Lyon et Paris, la ségrégation sociale augmente moins vite dans le secteur public que privé –, la procédure affelnet débouche, par contrecoup, sur une croissance plus rapide de la ségrégation sociale dans les établissements privés. Les enfants des catégories aisées ne pouvant obtenir l'établissement public souhaité s'inscrivent dans un établissement privé. Ce résultat montre qu'une politique de mixité sociale des établissements fondée sur une procédure d'affectation des élèves ne peut être efficace que si elle concerne les deux secteurs d'enseignement afin d'éviter les phénomènes de fuite du secteur régulé public vers le secteur non régulé privé. Si l'objectif poursuivi est la réduction de la ségrégation sociale, lycées publics et privés devraient donc être soumis aux mêmes règles d'affectation de leurs élèves.

Pour réduire la ségrégation interne à chaque secteur, des options attractives dans les établissements moins demandés et/ou la réduction des options dans ceux qui sont les plus recherchés et/ou une homogénéisation de l'offre pédagogique constituent aussi des politiques déjà envisagées. Les données relatives aux différences d'options selon le type de collèges (collèges favorisés *versus* collèges défavorisés) montrent en effet une inégalité considérable de l'offre pédagogique au bénéfice des collèges favorisés (Baluteau 2013). Bien que l'offre pédagogique ne soit pas le seul déterminant des demandes des familles (Merle 2012b), les options, notamment les sections européennes et internationales réservées aux meilleurs élèves, contribuent à attirer ceux-ci et participent à l'excellence et à l'attractivité d'un établissement. D'autres politiques sont évidemment possibles telles que la modulation de financement des

établissements selon le type de recrutement social. Dans ce type de politique, les établissements reçoivent une dotation budgétaire proportionnelle à la part d'élèves défavorisés qu'ils scolarisent si bien que les établissements au recrutement favorisé ont des ressources moindres et en baisse si leur recrutement s'embourgeoise (Merle 2011). Ce type de financement différencié tend à créer des incitations favorables à la mixité sociale alors qu'un financement au prorata du nombre d'élèves incite les établissements à attirer et à recruter préférentiellement de bons élèves d'origine aisée qui participent à la bonne réputation de l'établissement et à des résultats académiques au-dessus de la moyenne.

5 Conclusion

L'intérêt d'une recherche de la ségrégation sociale des établissements publics et privés est à replacer par rapport aux caractéristiques de l'école française. La dernière étude PISA (2010) permet de dégager, pour la période 2000–2009, trois résultats principaux : les écarts de performances entre élèves s'expliquent davantage que dans les autres pays de l'OCDE par l'origine sociale ; la différence entre les scores des élèves des quartiles inférieurs et supérieurs est plus importante que l'écart moyen observé dans les pays de l'OCDE dans la compréhension de l'écrit ; la proportion des élèves faibles en compréhension de l'écrit et en mathématiques a augmenté. De 2000 à 2009, l'école française est devenue moins efficace et plus inéquitable. Pour l'enseignement supérieur, la massification considérable de l'accès n'est pas associée à une réduction des inégalités sociales des chances (Duru-Bellat et Kieffer 2008 ; Merle 2009). Pour les grandes ou très grandes écoles, les inégalités sociales d'accès se sont accentuées pour les générations nées après 1950 (Albouy et Wanecq 2003). L'enjeu de la connaissance du recrutement social des établissements publics et privés, déjà mentionné dans l'introduction, est de montrer que le niveau élevé et croissant de la ségrégation sociale globale, intra et inter-secteur, constitue un des obstacles à l'équité et à l'efficacité du système éducatif français.

Toutefois, l'enjeu d'une politique de mixité sociale des collèges et lycées n'est pas seulement scolaire. Actuellement, les cinq millions d'élèves – trois millions de collégiens et deux millions de lycéens (MEN 2010, 94) – sont regroupés de plus en plus selon leurs origines sociale et ethnique (Felouzis et al. 2005). Ces regroupements des jeunes générations s'étalent sur une période allant de cinq années, pour les élèves arrêtant leur scolarité précocement en fin de troisième sans redoublement, à huit années au minimum pour les lycéens. Durkheim (1992 [1922], 89) considérait que la classe était « une petite société ». Or la ségrégation sociale propre aux classes est encore plus forte que celle qui caractérise les établissements car ceux-ci scolarisent des élèves dans des classes socialement différencierées selon les options. Si la classe est une modalité scolaire de regroupement de la jeunesse française, elle est aussi, et tout

autant, un lieu intense et structurel de socialisation où se construisent des univers linguistiques, des processus cognitifs, des modalités de présentation de soi, des affinités électives, des aspirations sociales ainsi que, compte tenu de la place centrale du diplôme dans la société française, une grande part d'un avenir professionnel fortement différencié selon la filière et la classe. La salle de classe, lieu privilégié de socialisation et d'apprentissage, est de plus en plus le complément fonctionnel du quartier et de l'habitat, lieux privilégiés de reproduction sociale (Pinçon et Pinçon-Charlot 2007).

Pour ces raisons, la ségrégation sociale de l'école française et la croissance de celle-ci sont des indicateurs pertinents des transformations présentes et à venir de la société française. Insidieusement, alors même que les politiques éducatives sont le plus souvent mises en œuvre au nom de l'égalité des chances et de la mixité sociale, l'école française tend à se rapprocher de la description que Durkheim (1992 [1922], 48) en donnait il y a presque un siècle :

Aujourd'hui encore, ne voyons-nous pas l'éducation varier avec les classes sociales, ou même avec les habitats? Celle de la ville n'est pas celle de la campagne, celle du bourgeois n'est pas celle de l'ouvrier. (...) Il est évident que l'éducation de nos enfants ne devrait pas dépendre du hasard qui les fait naître ici ou là, de tels parents plutôt que tels autres.

6 Références bibliographiques

- Albouy, Valérie et Thomas Wanecq. 2003. Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles. *Economie et statistiques* 361 : 27–52.
- Ballion, Robert et Françoise Cœuvrard. 1987. *Nouvelles expériences concernant l'assouplissement de la sectorisation à l'entrée en sixième*. Laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique, DEP.
- Ballion, Robert et Irène Théry. 1985. *L'assouplissement de la sectorisation à l'entrée en 6^e. Analyse de l'expérience*. Laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique, DEP.
- Baluteau, François. 2013. Curriculum optionnel et composition sociale. Le cas des collèges. *Socio-logos*, revue de l'association française de sociologie [en ligne], 8 | 2013, mis en ligne le 05 avril 2013, <http://socio-logos.revues.org/2748> (19.06.2013).
- Bouzouina, Louafi et Dominique Mignot. 2008. «La ségrégation spatiale à différentes échelles» Pp.67–81 in *Métropolisation et ségrégation*, édité par Frédéric Gashet et Claude Lacour. Bordeaux: Presses universitaires de Bordeaux.
- Chausseron, Christalle. 2001. Le choix de l'établissement au début des études secondaires. *Note d'information* 42.
- Chenu, Alain. 2005. *Sociologie des employés*. Paris: La Découverte.
- Crahay, Marcel et Christian Monseur. 2008. Composition académique et sociale des établissements, efficacité et inégalités scolaires: une comparaison internationale. *Revue française de pédagogie* 164: 55–65.
- Delvaux, Bernard. 2006. Compétition entre écoles et ségrégations des élèves dans six espaces locaux européens. *Revue française de pédagogie* 156: 63–73.

- Demeuse, Marc et Ariane Baye. 2008. Indicateurs d'équité éducative. Une analyse de la ségrégation académique et sociale dans les pays européens. *Revue française de pédagogie* 165 : 91–103.
- Dumay, Xavier, Vincent Dupriez et Christian Maroy. 2010. Ségrégation entre écoles, effets de la composition scolaire et inégalités des résultats. *Revue française de sociologie* 51(3) : 461–480.
- Dupriez, Vincent et Vincent Vandenberghe. 2004. L'école en Communauté Française de Belgique : de quelles inégalités parlons-nous? *Les Cahiers de Recherche en Education et Formation* 27 : 1–28.
- Durkheim, Emile. 1992 [1922]. *Education et sociologie*. Paris : PUF.
- Duru-Bellat, Marie et Annick Kieffer. 2008. Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités. *Population* 63(1) : 123–157.
- Duru-Bellat, Marie, Sandrine Le Bastard-Landrier, Céline Piquée et Bruno Suchaut. 2004. Tonalité sociale du contexte et expérience scolaire des élèves au lycée et à l'école primaire. *Revue française de sociologie* 45(3) : 441–468.
- Duru-Bellat, Marie et Bruno Suchaut. 2005. L'approche sociologique des effets du contexte scolaire : méthodes et difficultés. *Revue internationale de psychologie sociale* 18(3) : 5–42.
- Felouzis, Georges. 2009. Systèmes éducatifs et inégalités scolaires : une perspective internationale. *Socio-logieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 05 novembre 2009, <http://sociologies.revues.org/index2977.html> (25.06.2012).
- Felouzis, Georges et Samuel Charmillot. 2012. *Les enquêtes PISA*. Paris : PUF.
- Felouzis, Georges, Samuel Charmillot et Barbara Chouquet-Chauprade. 2011. Les inégalités scolaires en Suisse et leurs déclinaisons cantonales. *Revue suisse de sociologie* 37(1) : 33–55.
- Felouzis, Georges, Françoise Liot et Joelle Perrotton. 2005. *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*. Paris : Seuil.
- Gibson, Alex et Sheena Asthana. 2000. What's in a number? Commentary on Gorard and Fitz's "Investigating the determinants of segregation between schools". *Research Papers in Education* 15(2) : 133–153.
- Gilotte, Olivier et Pierre Girard. 2005. La sectorisation, l'affectation et l'évitement scolaire dans les classes de sixième à Paris en 2003. *Éducation et Formations* 71 : 137–149.
- Grenet, Julien et Gabrielle Fack. 2012. Rapport d'évaluation d'assouplissement de la carte scolaire. CEPREMAP, Ecole d'Economie de Paris, http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/07/rapport_grenet_fack_l_evaluation_de_l_assouplissement_de_la_carte_scolaire_janvier_2012.pdf (19.06.2013).
- Grisay, Aletta. 2006. « Que savons-nous de l'effet établissement? » Pp. 215–230 in *Améliorer l'école*, édité par Gaetane Chapelle et Denis Meuret. Paris : PUF.
- Karsten, Sjoerd. 1994. Policy on ethnic segregation in a system of choice: the case of the Netherlands. *Journal of education policy* 9(3) : 211–225.
- Lauder, Hugh et David Hughes. 1999. *Trading in Futures: Why Markets in Education Don't Work*. Buckingham: Open University Press.
- MEN (Ministère de l'éducation nationale). 1993. Le choix d'un collège public situé en dehors du secteur de domiciliation. *Note d'information* 19.
- MEN (Ministère de l'éducation nationale). 2006. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. Paris : DEPP.
- MEN (Ministère de l'éducation nationale). 2010. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. Paris : DEPP.
- MEN (Ministère de l'éducation nationale). 2011. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. Paris : DEPP.
- Merle, Pierre. 2009. *La démocratisation de l'enseignement*. Paris : La Découverte.
- Merle, Pierre. 2010. Structure et dynamique de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens. *Revue française de pédagogie* 170 : 73–85.

- Merle, Pierre. 2011. Concurrence et spécialisation des établissements scolaires. Une modélisation de la transformation du recrutement social des secteurs d'enseignement public et privé. *Revue Française de Sociologie* 52(1) : 133–169.
- Merle, Pierre. 2012a. *La ségrégation scolaire*. Paris : La Découverte.
- Merle, Pierre. 2012b. Carte scolaire et ségrégation sociale des établissements. Une analyse monographique des collèges rennais. *Espaces et Sociétés* 151(3) : 103–121.
- Merle, Pierre. 2013. La catégorie socioprofessionnelle des parents dans les fiches administratives des élèves. *Socio-logos*, revue de l'association française de sociologie [en ligne], 8 | 2013, mis en ligne le 04 février 2013, <http://socio-logos.revues.org/2719> (19.06.2013).
- Mons, Nathalie. 2007. *Les nouvelles politiques éducatives. La France fait-elle les bons choix?* Paris : PUF.
- Monseur, Christian et Dominique Lafontaine. 2012. «Structure des systèmes éducatifs et équité: un éclairage international» Pp. 145–173 in *L'école peut-elle être juste et efficace? De l'égalité des chances à l'égalité des acquis*, édité par Marcel Crahay. Bruxelles : De Boeck.
- Noden, Philip. 2000. Rediscovering the impact of marketisation : dimensions of social segregation in England's secondary school, 1994–99. *British Journal of Sociology of Education* 21(3) : 371–390.
- Oberti, Marco. 2007. *L'école dans la ville. Ségrégation, mixité, carte scolaire*. Paris : Editions Presses de Sciences Po.
- Oberti, Marco, Edmond Préteceille et Clément Rivière. 2012. *Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans la banlieue parisienne*. Rapport de la recherche réalisée pour la HALDE et la DEPP. Paris : OSC – Sciences Po.
- Obin, Jean-Paul et Christian Peyroux. 2007. *Les nouvelles dispositions de la carte scolaire*. Rapport de l'inspection générale 2007–094. Paris : Ministère de l'éducation nationale et Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- OCDE. 2010. *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE.
- OCDE. 2011. *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE.
- Piketty, Thomas et Mathieu Valdenaire. 2006. *L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français*. Paris : MEN.
- Pinçon, Michel et Michelle Pinçon-Charlot. 2007. *Les ghettos du gotha*. Paris : Seuil.
- PISA. 2010. *Résultats du PISA 2009*. Paris : OCDE.
- Préteceille, Edmond. 2006. La ségrégation a-t-elle augmenté? La métropole parisienne entre polarisation et mixité. *Sociétés contemporaines* 62 : 69–93.
- Zanten Van, Agnès. 2009. *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Paris : PUF.